



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 132 - OCTOBRE 2010

SOMMAIRE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Autre - Approbation et autorisation pour l'exécution des projets de distribution d'énergie électrique	1
---	---

Partenaires Etat Hors PO

Avis - Concours externe sur titres d'un cadre de santé, filière infirmière, à l'institut de formation et des écoles de Montpellier	4
--	---

Préfecture des Pyrénées- Orientales

Direction des Collectivités Locales

Arrêté N °2010300-0006 - Arrêté relatif au rattachement de l'office public d'habitat Perpignan Roussillon à Perpignan Méditerranée communauté d'agglomération	6
---	---



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Autre

**signé par Directeur DDTM
le 26 Octobre 2010**

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Approbation et autorisation pour l'exécution
des projets de distribution d'énergie électrique

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Urbanisme Habitat

Unité Cadre de Vie

Horaires d'ouverture au public

Accueil du public situé :
10, avenue Maréchal Joffre
Perpignan

Perpignan, le 26 OCT. 2010

**APPROBATION ET AUTORISATION
POUR L'EXECUTION DES PROJETS
DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE**

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER
CHARGE DU CONTRÔLE DES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE ELECTRIQUE
DANS LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**

Vu la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique et le décret du 29 juillet 1927 modifié par celui du 14 août 1975 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment l'article 50 dudit décret

Vu la circulaire du 13 août 1998 de M. le secrétaire d'Etat à l'Industrie relative à la publicité des décisions d'approbation et d'autorisation d'exécution des travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique

Vu le projet présenté à la date du 02.08.2010 par M. le chef de Centre ERDF, en vue du Déplacement BTA – Chemin de l'Etang Long /1ère et 2ème tranches, depuis les Postes DP existants : « Scierie » & « Ficelle » (1ère tranche) et « Etang Long » (2ème tranche), sur la commune de Pia
– Art.50 n° 042DP10 /041549/EDA –

Vu l'avis favorable de :

- M. le Maire de Pia
- M. l'Architecte des Bâtiments de France
- M. le Président de la Communauté de communes Salanque-Méditerranée

Vu l'avis de la Direction des Routes du Conseil Général des Pyrénées-Orientales du 18.10.2010, le projet n'affectant pas le réseau routier

Vu l'avis de Total Infrastructures Gaz France (TIGF) du 22.10.2010, le projet n'affectant pas le réseau de canalisations de transport de gaz naturel à haute pression

M. le Président du syndicat départemental de l'électricité et France telecom consultés le 13.09.2010 n'ayant fait connaître aucune opposition aux travaux

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎+33 (0)4.68.38.12.34

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Fax : ☎+33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements :

☞INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

☞COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

APPROUVE le projet d'exécution susmentionné et AUTORISE

M. le chef de Centre ERDF à exécuter les ouvrages prévus au projet présenté le 02.08.2010, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des arrêtés ministériels déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

La présente autorisation ne préjuge en rien des autres autorisations administratives à obtenir.

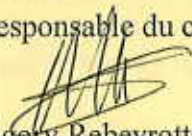
La présente autorisation :

- sera affichée immédiatement dans la ou les communes intéressées pour une durée de deux mois. Il sera justifié de cette formalité par l'envoi d'un certificat d'affichage à M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer chargé du contrôle des distributions d'énergie électrique.

- sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

P/ le directeur départemental des Territoires
et de la Mer, chargé du contrôle des
distributions d'énergie électrique,

le responsable du contrôle des DEE,


Grégory Rebeyrotte

Copie de la présente autorisation sera adressée à :

- M. le Chef de Base Travaux Structure URE LARO /ERDF – Perpignan
- M. le Président du Syndicat départemental de l'électricité
- M. le Préfet du département des Pyrénées-Orientales - Bureau de la coordination
- M. l'Architecte des Bâtiments de France
- M. le Maire de Pia
- Communauté de communes Salanque-Méditerranée
- France télécom



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Avis

**signé par Autres
le 25 Octobre 2010**

Partenaires Etat Hors PO

Concours externe sur titres d un cadre de santé, filière infirmière, à l institut de formation et des écoles de Montpellier

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTE
Filière infirmière
1 poste

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

LES CANDIDATS TITULAIRES :

- DES DIPLOMES OU TITRES REQUIS POUR ETRE RECRUTES DANS LES CORPS REGIS PAR LE DECRET N° 88-1077 DU 30 NOVEMBRE 1988 ET DU DIPLOME DE CADRE DE SANTE OU CERTIFICAT EQUIVALENT AYANT EXERCE DANS LE SECTEUR PRIVE OU PUBLIC UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE DE MEME NATURE ET EQUIVALENTE A CELLES DES AGENTS APPARTENANT AU CORPS PRECITE DURANT AU MOINS 5 ANS A TEMPS PLEIN OU UNE DUREE DE 5 ANS D'EQUIVALENT TEMPS PLEIN AU 1^{er} JANVIER 2010.

*La demande de participation est à imprimer dans "INTRANET"
ou à retirer auprès de :*

Jocelyne TERME ☎ 3.88.09
Service Concours & Examens
Institut de Formation & des Ecoles
1146, avenue du Père Soulas
34295 Montpellier cedex 05

Retrait de la demande de participation jusqu'au 25 décembre 2010
Clôture des inscriptions le 27 décembre 2010

Montpellier, le 25 octobre 2010

P/ LE DIRECTEUR GENERAL
Et par délégation
LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT DE FORMATION ET
DES ECOLES
Adjoint au Directeur de
l'Institut de Formation et des Ecoles
signé
P. AURY



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Arrêté n °2010300-0006

**signé par Préfet
le 27 Octobre 2010**

**Préfecture des Pyrénées- Orientales
Direction des Collectivités Locales
Bureau du Contrôle Administratif et de l'Intercommunalité**

Arrêté relatif au rattachement de l'office public
d'habitat Perpignan Roussillon à Perpignan
Méditerranée communauté d'agglomération

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

**Direction
des collectivités locales**

Bureau
du contrôle administratif
et de l'intercommunalité

**Direction Départementale
des Territoires et de Mer**

Service Urbanisme et Habitat
Unité Politique de l'Habitat

Référence: AP rattachement
OPHPerpignan à
PMCA.odt

Perpignan, le 27 octobre 2010

ARRETE PREFECTORAL N° 2010300-0006

**RELATIF AU RATTACHEMENT DE L'OFFICE
PUBLIC DE L'HABITAT PERPIGNAN
ROUSSILLON A PERPIGNAN MEDITERRANEE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU l'article L 421 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'article R 421 1 II du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération de l'Office Public de l'Habitat Perpignan Roussillon du 7 juin 2010 relative de la demande de rattachement à Perpignan Méditerranée Communauté d' Agglomération ;

Vu l'information du Comité d' Entreprise de l'Office Public de l' Habitat Perpignan Roussillon du 18 Juin 2010 ;

Vu la délibération de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération du 12 Juillet 2010 acceptant la demande de rattachement de l'Office Public de l'Habitat à la Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération de la Ville de Perpignan du 16 Septembre 2010 acceptant le transfert de l' Office Public de l'Habitat Perpignan Roussillon à Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération ;

Vu l'avis du Comité Régional de l'Habitat du 26 octobre 2010 ;

Adresse Postale : Hôtel de la Préfecture - 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : ☎INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr>
☎COURRIEL : contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE:

Article 1^{er} :

L'Office Public de L'Habitat Perpignan Roussillon dont le siège social est: 113 Boulevard Aristide Briand à Perpignan est rattaché à Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération ;

Article 2 :

Un exemplaire des délibérations susvisées demeurera annexé au présent arrêté.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture

Pour le préfet, et par délégation,
le secrétaire général



Jean-Marie NICOLAS